



Déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Demande de duplicata

(Une copie sera imprimée uniquement pour les élèves actuels)

Date de la demande : _____

1. Renseignements sur l'élève admissible à l'enseignement en anglais

Nom de l'élève _____

Prénom de l'élève _____

Date de naissance de l'élève (année- mois- jour) _____

Code permanent de l'élève au Québec _____

Nom du père _____

Prénom et second prénom du père _____

Nom de la mère _____

Prénom et second prénom de la mère _____

2. Renseignements relatifs à l'adresse d'envoi du duplicata de la déclaration d'admissibilité

Numéro _____

Rue _____

App. _____

Municipalité _____

Province _____

Code postal _____

Téléphone à la maison _____

Téléphone au travail _____

Téléphone cellulaire _____

Signature du parent ou du tuteur/de la tutrice : _____

3. Le parent doit ensuite se présenter à l'école de la CSEM que fréquente actuellement son enfant et avoir en main le formulaire dûment rempli ainsi que le certificat de naissance grand format de l'élève.

4. L'école fera une copie certifiée conforme du certificat de naissance grand format de l'élève et la transmettra avec la demande de duplicata de la déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais, par courrier interne, au :

Commission scolaire English-Montréal
Bureau d'admissibilité, local 121
6000, av. Fielding
Montréal (Québec) H3X 1T4

Remarque : Cette procédure n'est pas requise pour le parent qui demande un duplicata de sa propre déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais. Aux parents qui doivent fournir une preuve d'admissibilité et qui ont étudié au Québec après le 26 août 1977, la preuve d'admissibilité est accessible numériquement et peut être confirmée par le bureau d'admissibilité. Pour obtenir une copie, adressez votre demande par courriel à schoolorg@emsb.qc.ca et assurez-vous de fournir votre nom de famille, votre prénom, votre date de naissance ou votre code permanent du Québec (figurant sur vos documents du ministère de l'Éducation, tels que les relevés de notes ou les bulletins scolaires).